

LA VIE SOCIALE ET ECONOMIQUE

Etatisme et radiodiffusion

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il est extrêmement important de préciser et de souligner le caractère de cette taxe. Ce n'est nullement un impôt destiné à alimenter le budget général des dépenses de l'Etat.

Or, compte tenu de ce qui est réellement versé par l'Etat aux diverses stations, tant pour les services techniques que pour l'exploitation artistique, la taxe est, pour une large part, inemployée.

La première manifestation de la tyrannie étatique, en matière de radio, c'est précisément cette manie officielle sur un budget qui n'appartient pas au gouvernement et à l'administration, mais doit demeurer le patrimoine des auditeurs.

Cette manifestation n'est malheureusement pas la seule. Il nous reste à montrer comment les émissions ont perdu leur vrai caractère, comment elles sont maintenant monopolisées par des fins, non pas seulement politiques, ce qui serait déjà abusif, mais partisans, comment les conseils de gérance subsistent une tutelle si étroite que pratiquement ils n'ont plus aucune indépendance.

Un député, M. Lachal, a récemment questionné le ministre des P.T.T. sur l'utilisation des produits de la taxe. Il a noté que les crédits alloués par l'Etat à la radio, pour l'exercice 1936, se sont élevés à 24.827.569 francs, à quoi s'ajoute un subside de 7.250.000 francs indûment octroyé aux théâtres subventionnés.

Elle en produira 200 cette année, car le nombre des postes récepteurs déclarés en France se monte à 4 millions.

Il a été indiqué, en certains milieux, que le quantum de la taxe pourrait bien être augmenté. Questionné à ce sujet, le

ministre des P.T.T. a communiqué à la presse un démenti assez peu catégorique. Or, compte tenu de ce qui est réellement versé par l'Etat aux diverses stations, tant pour les services techniques que pour l'exploitation artistique, la taxe est, pour une large part, inemployée.

En outre, la part assez large de direction et de contrôle qui, jadis, était laissée aux conseils de gérance, a été réduite d'une manière tellement excessive qu'on tombe dans le ridicule.

Or, compte tenu de ce qui est réellement versé par l'Etat aux diverses stations, tant pour les services techniques que pour l'exploitation artistique, la taxe est, pour une large part, inemployée.

La première manifestation de la tyrannie étatique, en matière de radio, c'est précisément cette manie officielle sur un budget qui n'appartient pas au gouvernement et à l'administration, mais doit demeurer le patrimoine des auditeurs.

Cette manifestation n'est malheureusement pas la seule. Il nous reste à montrer comment les émissions ont perdu leur vrai caractère, comment elles sont maintenant monopolisées par des fins, non pas seulement politiques, ce qui serait déjà abusif, mais partisans, comment les conseils de gérance subsistent une tutelle si étroite que pratiquement ils n'ont plus aucune indépendance.

Un député, M. Lachal, a récemment questionné le ministre des P.T.T. sur l'utilisation des produits de la taxe. Il a noté que les crédits alloués par l'Etat à la radio, pour l'exercice 1936, se sont élevés à 24.827.569 francs, à quoi s'ajoute un subside de 7.250.000 francs indûment octroyé aux théâtres subventionnés.

Elle en produira 200 cette année, car le nombre des postes récepteurs déclarés en France se monte à 4 millions.

Il a été indiqué, en certains milieux, que le quantum de la taxe pourrait bien être augmenté. Questionné à ce sujet, le

ministre des P.T.T. a communiqué à la presse un démenti assez peu catégorique. Or, compte tenu de ce qui est réellement versé par l'Etat aux diverses stations, tant pour les services techniques que pour l'exploitation artistique, la taxe est, pour une large part, inemployée.

En outre, la part assez large de direction et de contrôle qui, jadis, était laissée aux conseils de gérance, a été réduite d'une manière tellement excessive qu'on tombe dans le ridicule.

Or, compte tenu de ce qui est réellement versé par l'Etat aux diverses stations, tant pour les services techniques que pour l'exploitation artistique, la taxe est, pour une large part, inemployée.

La première manifestation de la tyrannie étatique, en matière de radio, c'est précisément cette manie officielle sur un budget qui n'appartient pas au gouvernement et à l'administration, mais doit demeurer le patrimoine des auditeurs.

Cette manifestation n'est malheureusement pas la seule. Il nous reste à montrer comment les émissions ont perdu leur vrai caractère, comment elles sont maintenant monopolisées par des fins, non pas seulement politiques, ce qui serait déjà abusif, mais partisans, comment les conseils de gérance subsistent une tutelle si étroite que pratiquement ils n'ont plus aucune indépendance.

Un député, M. Lachal, a récemment questionné le ministre des P.T.T. sur l'utilisation des produits de la taxe. Il a noté que les crédits alloués par l'Etat à la radio, pour l'exercice 1936, se sont élevés à 24.827.569 francs, à quoi s'ajoute un subside de 7.250.000 francs indûment octroyé aux théâtres subventionnés.

Elle en produira 200 cette année, car le nombre des postes récepteurs déclarés en France se monte à 4 millions.

Il a été indiqué, en certains milieux, que le quantum de la taxe pourrait bien être augmenté. Questionné à ce sujet, le

ministre des P.T.T. a communiqué à la presse un démenti assez peu catégorique. Or, compte tenu de ce qui est réellement versé par l'Etat aux diverses stations, tant pour les services techniques que pour l'exploitation artistique, la taxe est, pour une large part, inemployée.

En outre, la part assez large de direction et de contrôle qui, jadis, était laissée aux conseils de gérance, a été réduite d'une manière tellement excessive qu'on tombe dans le ridicule.

Or, compte tenu de ce qui est réellement versé par l'Etat aux diverses stations, tant pour les services techniques que pour l'exploitation artistique, la taxe est, pour une large part, inemployée.

La première manifestation de la tyrannie étatique, en matière de radio, c'est précisément cette manie officielle sur un budget qui n'appartient pas au gouvernement et à l'administration, mais doit demeurer le patrimoine des auditeurs.

Cette manifestation n'est malheureusement pas la seule. Il nous reste à montrer comment les émissions ont perdu leur vrai caractère, comment elles sont maintenant monopolisées par des fins, non pas seulement politiques, ce qui serait déjà abusif, mais partisans, comment les conseils de gérance subsistent une tutelle si étroite que pratiquement ils n'ont plus aucune indépendance.

Un député, M. Lachal, a récemment questionné le ministre des P.T.T. sur l'utilisation des produits de la taxe. Il a noté que les crédits alloués par l'Etat à la radio, pour l'exercice 1936, se sont élevés à 24.827.569 francs, à quoi s'ajoute un subside de 7.250.000 francs indûment octroyé aux théâtres subventionnés.

Elle en produira 200 cette année, car le nombre des postes récepteurs déclarés en France se monte à 4 millions.

Il a été indiqué, en certains milieux, que le quantum de la taxe pourrait bien être augmenté. Questionné à ce sujet, le

ministre des P.T.T. a communiqué à la presse un démenti assez peu catégorique. Or, compte tenu de ce qui est réellement versé par l'Etat aux diverses stations, tant pour les services techniques que pour l'exploitation artistique, la taxe est, pour une large part, inemployée.

En outre, la part assez large de direction et de contrôle qui, jadis, était laissée aux conseils de gérance, a été réduite d'une manière tellement excessive qu'on tombe dans le ridicule.

Or, compte tenu de ce qui est réellement versé par l'Etat aux diverses stations, tant pour les services techniques que pour l'exploitation artistique, la taxe est, pour une large part, inemployée.

La première manifestation de la tyrannie étatique, en matière de radio, c'est précisément cette manie officielle sur un budget qui n'appartient pas au gouvernement et à l'administration, mais doit demeurer le patrimoine des auditeurs.

Cette manifestation n'est malheureusement pas la seule. Il nous reste à montrer comment les émissions ont perdu leur vrai caractère, comment elles sont maintenant monopolisées par des fins, non pas seulement politiques, ce qui serait déjà abusif, mais partisans, comment les conseils de gérance subsistent une tutelle si étroite que pratiquement ils n'ont plus aucune indépendance.

Un député, M. Lachal, a récemment questionné le ministre des P.T.T. sur l'utilisation des produits de la taxe. Il a noté que les crédits alloués par l'Etat à la radio, pour l'exercice 1936, se sont élevés à 24.827.569 francs, à quoi s'ajoute un subside de 7.250.000 francs indûment octroyé aux théâtres subventionnés.

Elle en produira 200 cette année, car le nombre des postes récepteurs déclarés en France se monte à 4 millions.

Il a été indiqué, en certains milieux, que le quantum de la taxe pourrait bien être augmenté. Questionné à ce sujet, le

L'affaire de fraude de Bousbecque

DEVANT LA CAMIONNETTE DE FRAUDE, LES DOUANIERS QUI COOPÈRÈRENT A SA PRISE ainsi que nous l'avons raconté hier matin. (Ph. Pol. Bld.)

LACTELLA GARANTIT tous ses produits sans odeur lactée, exempts du microbe de la fièvre aphteuse. 40627

WATTRELOS

La fête nationale du 11 novembre. La célébration de la fête de l'Armistice, avec le concours de la Fraternelle des combattants de la Fédération des combattants belges et des Anciens combattants de 1870, commencera à 10 h. par une messe à l'église Saint-Maclou.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le banquet sera présidé par M. Leclercq-Motte, président d'honneur des Combattants français. M. Patron, président d'honneur des Combattants belges. Les sociétés chorales de la région assisteront à la messe.

Le conflit entre la municipalité et le personnel municipal à propos de la grève projetée

« en accord avec les villes de France »

Une lettre de M. le maire de Tourcoing au secrétaire général du syndicat cégétiste

Nous avons publié mardi la communication que nous a faite le syndicat du personnel municipal en réponse à une note de service adressée par le maire de Tourcoing aux chefs de service de la ville.

En réponse à cette communication, le maire de Tourcoing a fait parvenir à M. Delecluse, secrétaire général du syndicat du personnel des services municipaux, la lettre suivante :

M. le secrétaire général. L'Administration municipale a pris connaissance de votre lettre en date du 11 novembre et, à son tour, elle tient à préciser ce qu'elle en pense.

Elle constate d'abord l'abus que vous faites du mot « proposition », abus qui revêt le caractère d'excitation à la grève.

Non, l'Administration municipale ne cherche pas à provoquer un mouvement communautaire mais au contraire elle veut venir contre un mouvement incoordonné, contraire à la condition préalable posée par le ministre de l'Intérieur avant l'arbitrage.

Elle a tenu à faire des réserves quant à l'application de l'arbitrage à la Condition publique, dans l'intérêt bien compris de l'établissement et de son personnel. Elle ne saurait trop le répéter. Or, votre intervention donne en partie satisfaction aux revendications et courriers de la Condition publique et l'Administration municipale respectera la sentence. Elle n'avait pas à se préoccuper d'une autre attitude : elle ne doutait pas que l'arbitrage serait amené à intervenir.

Par ailleurs, elle qui a toujours montré l'exemple en se plaçant constamment à l'avant-garde des municipalités de France pour accomplir les tâches de gravité, un traitement compatible avec les nécessités de la vie, a bien le droit de repousser les revendications démesurées que vous lui exposez à titre de revendication.

Par contre, en posant les ouvriers municipaux de Tourcoing ce que vous appelez la « grève nationale générale pour faire aboutir nos légitimes revendications », vous méconnaissiez le caractère obligatoire d'un arbitrage qui par avance était reconnu par vous comme devant vous satisfaire.

Et, puisque vous précisez qu'aucune sanction ne sera tolérée par vous, l'Administration municipale répète et précise sans qu'elle entende tirer, le cas échéant, des conséquences juridiques de ce travail et ce qui, en fait, est le terrain de la légalité. En repoussant, l'Administration municipale ne se désiste pas. Le Syndicat entend, lui, se placer sur le terrain de l'illégalité.

Les ouvriers municipaux de Tourcoing approuveront ce qu'ils ont fait dans la circonstance et ils doivent vous suivre dans la voie où vous voulez les conduire. Ils ont le droit de se plaindre de ce qui leur a été fait et de demander réparation. Mais, ils ne peuvent pas se plaindre de ce qui leur a été fait et de demander réparation. Mais, ils ne peuvent pas se plaindre de ce qui leur a été fait et de demander réparation.

Veillez agréer, M. le secrétaire général, l'assurance de ma haute estime et de mon respectueux dévouement.

Le Maire. Signé : M. SALEMBIEN

La Défense par le Système Nerveux

Dans un livre clair et très documenté, le docteur Martin du Thell apporte la preuve que le véritable défenseur de l'organisme, c'est le système nerveux ; c'est lui qui nous permet de résister à l'assaut du microbe, et c'est avant tout de son équilibre que dépend la santé.

Le Dr. Martin du Thell expose les troubles de la tension artérielle, de la circulation, de la congestion de la prostate notamment, et l'antidote, ne peut s'implanter que dans une rupture de l'équilibre nerveux, et ne peut guérir sans le retour à cet équilibre. Dépression physique ou morale, insomnie, émotivité excessive, idées noires, tous ces signes de la défaillance du système nerveux et qui annoncent le danger, disparaissent dès le retour à l'équilibre.

Et, puisque vous précisez qu'aucune sanction ne sera tolérée par vous, l'Administration municipale répète et précise sans qu'elle entende tirer, le cas échéant, des conséquences juridiques de ce travail et ce qui, en fait, est le terrain de la légalité. En repoussant, l'Administration municipale ne se désiste pas. Le Syndicat entend, lui, se placer sur le terrain de l'illégalité.

Les ouvriers municipaux de Tourcoing approuveront ce qu'ils ont fait dans la circonstance et ils doivent vous suivre dans la voie où vous voulez les conduire. Ils ont le droit de se plaindre de ce qui leur a été fait et de demander réparation. Mais, ils ne peuvent pas se plaindre de ce qui leur a été fait et de demander réparation.

Veillez agréer, M. le secrétaire général, l'assurance de ma haute estime et de mon respectueux dévouement.

Le Maire. Signé : M. SALEMBIEN

Le syndicat cégétiste du personnel vote pour grève une demi-journée de grève

Les adhérents au syndicat du personnel municipal ont voté, le 2 novembre, pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Le vote a été très net. Les adhérents ont voté à l'unanimité pour la grève d'une demi-journée, le 11 novembre, à l'occasion de la fête de l'Armistice.

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 3 novembre : Aujourd'hui, saint Hubert; demain, saint Charles Borroméen.

Bulletin météorologique pour la journée du 3 novembre (région Nord) : Très brumeux avec belles éclaircies; vent du nord-est faible; le minimum de température sera en faible baisse.

Calendrier d'épargne: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Consultation de nourrissons du comité roubaixien de protection de l'enfance: de 11 h. à 12 h. au groupe Linné (entrée sur ingress prolongée); et de 16 h. à 17 h. à la Goutte de lait.

Trois individus en auto essaient de pénétrer dans une épicerie, avenue Linné

Surpris par un voisin, ils se hâtent de disparaître

Au cours de la nuit de lundi à mardi, une épicerie appartenant à M<sup>me</sup> Adèle Hoornaert, 266, avenue Linné, a failli être cambriolée par trois individus.

Cette nuit-là, vers 23 heures environ, une auto, sous deux témoins, stoppait devant l'épicerie Hoornaert. Le quartier était parfaitement calme et à cette heure-là, les rues étaient désertes.

Rassurés, les trois hommes qui occupent l'auto descendirent du véhicule, et commencèrent par étendre les réverbères situés à proximité de l'épicerie. Puis, ce fut, ils s'attardèrent à la porte du magasin.

Mais un voisin, de sa fenêtre, avait vu la manœuvre des trois malfaiteurs. Il parut à sa fenêtre, prêt à intervenir.

Cette seule apparition suffit d'ailleurs pour faire avorter cette tentative de cambriolage. Oubés par cette présence malencontreuse pour eux, les cambrioleurs n'hésitèrent pas, remontèrent en auto, et disparurent dans la nuit.

M<sup>me</sup> Hoornaert fut alors réveillée et mise au courant de ce qui venait de se passer. Elle a déposé une plainte, hier, et la Sûreté enquête activement.

L'exposition du Vestiaire des Missions

L'exposition des travaux de l'année du comité de vestiaire des missions d'Europe, 33, rue de Villé-Abreuvail, au 1<sup>er</sup> étage, Jeudi 4 novembre, de 10 heures à 12 heures.

L'exposition durera jusqu'au lundi 9 novembre exclusivement et sera ouverte chaque jour, de 9 h. à midi et de 14 h. à 18 h.

Un tableau du R.P. Briault, une peinture de serpent, une poupée, etc., seront mises en loterie.

En raison de son succès, le Salon de la T.S.F. sera encore ouvert aujourd'hui mercredi

Tout comme l'autre exposition — la grande — le Salon de la T.S.F. de Roubaix vient d'être aussi prorogé, mais d'un seul jour.

En effet, devant le succès rencontré par son exposition si intéressante, le Radio-Club du Nord de la France a décidé de ne fermer ici portes du Salon que ce soir mercredi.

Aujourd'hui encore, donc, toute l'après-midi, les visiteurs seront admis dans la salle Watremus, rue de l'Espérance. Ils y trouveront, outre l'immense documentation fournie par les stands où les appareils les plus modernes sont exposés, une amusante rétrospective de la radiophonie, depuis le premier émetteur du général prospecteur Branly, le père de la T